

Nombre des conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

## COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM  
Tél. 03 88 86 97 04

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Vanessa MACK, Dominique BEDELL  
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ,  
Michèle KUHN, André LARTIGUE, Grégory OLIVAS, Robert METZ, Jean-Daniel  
MOCHEL, Gilbert MOSSER, Christian PARIS, Cécile SCHABER, , Stéphane WOLFF,  
Christian ZACHER.

Absents excusés : Mme Aurélia SUSS, donnant procuration à Mme Isabelle KIENTZ

---

#### **24-01/001 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. Dominique BEDELL, Adjoint, secrétaire de séance.

#### **24-01/002 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,  
- procède à sa signature.

#### **24-01/003 – CHASSE 2024/2033 – COMPTE RENDU DE LA REUNION 4C :**

M. Dominique BEDELL présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion 4C du 29 janvier 2024.

La commission a procédé à l'ouverture de la première enveloppe des dossiers déposés.

Dans chaque dossier, des pièces sont manquantes.

Conformément à l'article 17 du Cahier des Charges type la DDT et le Lieutenant de Louveterie, le FIDS et l'ONF émettent un avis défavorable et décide de relancer une adjudication.

**24-01/004 - CHASSE 2024/2033 – CONSTAT D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2024, portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

**Vu** la proposition de la 4C en date du 29 janvier 2024,

**Exposé**

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1<sup>er</sup> février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Par délibération en date du 24 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé de la constitution des lots de chasse et du mode de location de la chasse pour le lot unique par adjudication.

En date du 6 décembre 2023, la 4C a décidé de lancer un appel d'offres pour le lot unique.

La 4C s'est réunie une première fois le 29 janvier 2024 pour procéder à l'ouverture des enveloppes extérieures relatives à cet appel d'offres, contenant les déclarations de soumissionner et les déclarations de candidatures.

La 4C a émis un avis défavorable sur l'agrément des candidats pour le lot soumis à appel d'offres.

Le Conseil Municipal considère qu'il n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptables pour le lot unique et il déclare l'appel d'offres infructueux.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Le Conseil Municipal constate l'infructuosité de la procédure d'appel d'offres, et retient comme mode de location l'adjudication publique.

- décide de fixer la date de l'adjudication au : 19 février 2024
- décide de fixer la date de limite de candidature au : 13 février 2024
- décide de fixer la mise à prix du lot unique : 7 000 €
- décide d'adopter le principe de clauses particulières

La prochaine adjudication est fixée au 19 février 2024.

**24-01/005 – IMPASSE DES PRES – VOIRIE, RESEAUX SECS, GENIE CIVIL - ATTRIBUTION DES MARCHES :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'éclairage dans l'impasse des Prés passé avec le Bureau d'Etudes BEREST.

Après consultation,

- L'entreprise SATER a été retenue pour le Lot 1 – Voirie pour un montant de 66 295,35 € HT, soit 79 554,42 € TTC

- Le Lot 2 – Réseaux Secs a été déclaré infructueux étant donné qu'une opération avait été prévue dans le marché de rénovation de l'éclairage public.

Les travaux complémentaires Génie Civil ont fait l'objet d'une demande de prix.

Cette dernière a été attribuée à l'entreprise FRITZ pour un montant de 10 566,00 € HT soit 12 679,20 € TTC.

Les travaux de terrassement et pose de gaines pour le réseau de télécommunications des propriétés s'élèvent à 8 401,04 € HT soit 10 081,25 € TTC.

Les travaux d'enfouissement des réseaux par ROSACE s'élèvent à 8 150,00 € HT soit 9 780,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer ce marché et tous les documents qui s'y rapportent, ainsi que ses éventuels avenants.

**24-01/006 – COLLEGE DE DRUSENHEIM – CLASSE DE 3<sup>ème</sup> – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER :**

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de deux collégiennes qui sollicitent un soutien financier auprès des différentes communes de secteur pour l'organisation « d'un bal de fin d'année » pour les élèves de troisième.

Une demande de location de la salle communale a été formulée auprès de la Commune de Sessenheim pour le 4 ou 5 juillet 2024.

Des parents des élèves prennent la responsabilité de la location.

Le Maire propose de donner la gratuité de la salle de la Communale comme soutien à cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde la gratuité de la salle communale pour le jeudi 4 juillet 2024.

**24-01/007 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :**

- Triangle rue du Stade/Alliance/Paix : travaux vont démarrer

- Vente de bois : lundi 28 février à 19 h 30 en salle communale.

- Ecole maternelle : deux spectacles bilingue alsacien/français auront lieu le 28 mars et le 5 juillet 2024 ; la Commune financera la totalité de la dépense soit 980 €.
- Eglise Protestante : Un devis pour le remplacement de l'éclairage des églises en éclairage Led est en cours.
- Salle communale : régulation chauffage à vérifier.